

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 8 Mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## R U S S I E.

*De Pétersbourg, le 16 avril.*

Voici donc enfin les destinées de la malheureuse république de Pologne réglées au gré des puissances co-partageantes. On vous a détaillé les nouveaux pays que Catherine ajoutoit à ses vastes domaines (1); elle a accompagné cette prise de possession d'un manifeste ainsi conçu :

*Déclaration de l'impératrice de Russie sur le nouveau démembrement de la Pologne.*

« Les motifs que la très-illustre impératrice de toutes les Russies a fait publier dans la déclaration donnée par son ministre à Varsovie, le 18 mai de l'année passée, au sujet de l'entrée de ses troupes en Pologne, étoient certainement de nature à mériter l'approbation, les égards, & même la reconnaissance de toute la nation polonoise. Cependant l'Europe a vu comment ces motifs ont été reçus & appréciés : li a fallu employer la force des armes pour frayer le chemin à la confédération de Targovice, afin qu'elle pût mettre en exécution ses loix, de même que l'autorité qui lui étoit due, & les faiseurs de la révolution du 3 mai 1791, ainsi que leur complices, n'ont abandonné la lutte, à laquelle ils avoient provoqué les armées russes, qu'après avoir été vaincus par leurs efforts multipliés.

» Il n'existe plus d'opposition ouverte, mais elle a été remplacée par des mouvemens secrets, dont les ressorts subtils sont d'autant plus dangereux, que souvent ils échappent à la surveillance la plus scrupuleuse & même à l'application des loix.

» L'esprit de faction & de désordre s'est même étendu au point, que ceux qui s'occupent criminellement à le propager, ayant manqué le but de leurs intrigues auprès des cours étrangères, où ils ont cherché à rendre suspectes les mesures de la Russie, viennent de tourner tous leurs efforts à égayer la populace, toujours facile à être trompée, & ils sont parvenus à lui faire partager la haine & l'indignation dont ils sont animés contre cet empire, pour avoir été trompés dans leurs coupables espérances. En passant sous silence bien des actions connues au public, suite de la mauvaise intention de la majorité des Polonois, il suffit de dire qu'ils ont su mettre

à profit, & interpréter en mal les mesures d'humanité & de modération, que les généraux & officiers des armées de la majesté impériale ne cessent d'observer dans leur conduite, & cela en vertu des instructions & des ordres précis qu'ils avoient reçus, au point qu'ils ont été en butte à toute espèce d'outrage & de mauvais traitemens, & que les plus osés d'entre les coupables ont poussé leur audace jusqu'à les menacer des *vêpres siciliennes*.

» Voilà donc la récompense que ces ennemis de la tranquillité & du bon ordre, (dont le rétablissement & le raffermissement étoient les vœux uniques de S. M. I.) vouloient réserver aux vues généreuses de cette souveraine. On peut juger par-là combien a été sincère la réunion de la majorité d'entre ceux qui se sont unis à la nouvelle confédération, de même que de la solidité & de la conservation de la paix intérieure & extérieure de la république.

*( La suite à demain ).*

## F R A N C E.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*Extrait d'une lettre particulière de Marseille, du 1<sup>er</sup>. mai.*

Après les plus longues & les plus cruelles convulsions, nous voilà enfin dans une situation plus tranquille ; ce sont les bons citoyens qui répandus cette fois dans leurs sections respectives ont détruit la tyrannie & l'anarchie dans laquelle nous vivions ; les commissaires de la convention, *Bayle & Boisset*, qui avoient entièrement bouleversé cette ville & le département, ont été obligés de s'éloigner ; les anarchistes des clubs, les uns sont arrêtés, les autres sont en fuite ; on les auroit étouffés dans leur repaire, s'ils ne l'avoient abandonné ; on s'est contenté de le murer. Nous pouvons enfin respirer, les poignards ne sont plus levés sur notre sein, & le regne des loix commence. Il est vrai que le maire est toujours en prison ; il sera jugé légalement ; on lui reproche d'avoir, par trop de foiblesse, laissé commettre toutes les horreurs dont nous avons été les témoins depuis un an : les six mille hommes levés pour seconder les desseins des anarchistes, se sont donc trouvés de bons citoyens qui ont prêté leurs bras aux sections pour opérer ce grand changement & rendre le calme à ce beau mais trop malheureux pays. Je souhaite que Paris trouve ainsi dans son sein des citoyens zélés pour la chose publique, & qui puissent arracher aux anarchistes & leur masque & leurs poignards, &c. &c.

(1) Voyez notre numéro du 6 mai.

De Paris , le 8 mai.

Un député extraordinaire de la société de Toulouse a fait avant-hier, aux Jacobins, un rapport sur l'état de l'armée des Pyrénées : il en résulte que les ennemis sont forts de 15 mille hommes du côté de Bayonne, de 12 mille du côté de Perpignan : ils sont en possession d'une grande étendue de terrain & de quelques forts. Notre armée n'est que de 34 mille hommes, sur lesquels il faut retrancher 9 mille infirmes, trop vieux ou trop petits. Cette armée manque absolument de tout. Les départemens attaqués sont dans l'impuissance de se défendre. Après ce rapport allarmant, ce député a dénoncé le général Servan & les ministres.

L'agitation est toujours à son comble dans les diverses sections ; il n'en est pas encore deux qui se soient rencontrées dans le mode de recrutement à adopter. Nous avons rendu compte hier du tumulte, des vocifications, des voies de fait même qui ont eu lieu dans plusieurs d'entre elles. Nous n'avons pas oublié non plus l'accueil peu fraternel fait à Marat dans la section du Théâtre François ; il sera peut-être curieux de voir comment *l'Ami du Peuple* rapporte cette aventure.

« Avant-hier soir, sur l'invitation de la commune à tous les bons citoyens de se rendre à leurs sections respectives, je courus à la mienne, & je trouvai la salle presque toute remplie de ces rebelles (de commis & de clercs), ce qui ne m'empêcha pas d'aller m'asseoir au bureau. A ma vue, ils éleverent des clameurs, & voulurent me faire retirer : je restai calme & tranquille ; ma contenance ferme leur en imposa long-tems. A la fin ils voulurent lever la séance ; je m'y opposai. Je chargeai quelques patriotes d'aller chercher le commissaire de la section & la garde ; ils revinrent sans elle. Je partis pour l'aller chercher moi-même : à peine je fus au milieu de la salle, que les cabaleurs se mirent à huer. Je fus à l'instant environné d'une vingtaine de patriotes, hommes & femmes qui, par leurs cris, couvrirent ma voix, m'empêchèrent de m'expliquer, de leur dire la marche à tenir, d'exécuter mon dessein de faire arrêter les chefs des cabaleurs, & de connoître les meneurs des révoltés. La garde que je trouvai à la grande porte des Cordeliers, mit le sabre à la main pour me protéger contre les mutins qui suivoient mon cortège, & par ses cris elle augmenta elle-même la confusion ; de sorte qu'elle me reconduisit chez moi sans qu'il m'ait été possible de me faire entendre un seul instant ».

Malgré les rassemblemens nombreux qui se sont formés, malgré la diversité & le choc des opinions, la tranquillité de Paris n'a pas été troublée. Les nombreuses patrouilles qui parcourent les rues & les promenades publiques, la lettre du maire à ses concitoyens pour les inviter à la paix, l'espérance de voir adopter un mode de recrutement plus uniforme & moins onéreux pour la jeunesse, ont contribué à rétablir l'ordre. Les sections rejettent tous les modes de recrutement par désignation, ainsi que le tirage par le sort. Il paroît que le contingent sera fourni par listes volontaires.

Le général Miaczinski a paru avant-hier matin au tribunal révolutionnaire. Sur la requisiion de l'accusateur public, le tribunal a suris à la continuation des débats jusqu'au 17 du présent mois, pendans lequel tems l'accusateur public fera assigner les témoins à Lille, qui-peuvent jetter le plus grand jour dans cette affaire.

C'est par erreur que nous avons annoncé la mort de Lemierre ; il vit encore : mais le désordre de ses organes annonce que l'homme moral & l'homme de lettres ne subsistent plus.

COMMUNE DE PARIS.

Du 6 mai.

Voici l'affiche de la section de Bon-Conseil, dénoncée & regardée à la commune comme contre-révolutionnaire.

« Vrais patriotes, que la crainte d'être opprimés ne vous entraîne plus ; accourez à l'assemblée générale de la section vous y trouverez des amis & des freres. Cette poignée d'intrigans, coureurs de place, dont le prétendu patriotisme s'exhaloit que dans les convulsions de la rage, fera maintenant de vains efforts pour étouffer la voix de la raison & de la justice : accourez tous, jurez avec nous d'obéir à la loi, de faire respecter les magistrats populaires, de nous rallier autour de la convention ; que tous les bons citoyens montrent enfin ; le tems presse, réunissons-nous, & malgré leurs cris impuissans, la république sera sauvée ».

Serment prêté par les citoyens.

« Nous jurons de maintenir la liberté, l'égalité & la république, une & indivisible, de ne jamais souffrir qu'il existe un tyran, sous quelque dénomination que ce puisse être, d'obéir à la loi, sauf les réclamations qu'elle permet ; nous rallier autour de la convention nationale, de porter tous les députés indistinctement le respect dû à leur caractère ; de maintenir la liberté des opinions des représentans du peuple, & de ne jamais permettre que qui que ce soit ose y porter atteinte ; de maintenir la sûreté des personnes & des propriétés ; de nous rendre tous les jours aux assemblées légales de la section, pour y participer aux délibérations, & de ne plus souffrir qu'une poignée d'intrigans, sous le masque du patriotisme, écrase davantage les bons citoyens sous le poids du despotisme d'une popularité usurpée ».

Signés, Gurnot, président ; Sagnier, vice-président ; Langlois, secrétaire.

La section des Arcis a lu dans la séance de ce soir un arrêté dans des principes absolument opposés. Il est ainsi conçu :

« L'assemblée générale considérant que c'est au moment où les ennemis du bien public osent élever la voix pour pousser la contre-révolution que de vrais républicains doivent se montrer pour annoncer à leurs freres qu'ils sont résolus à arrêter qu'ils ne souffriront pas que les patriotes soient atteints par ces antropophages, & qu'il suffit que le *Patriote* *Chaumet* soit dénoncé par ces scélérats pour trouver en la section des Arcis de vrais amis qui périront, s'il le faut pour le défendre contre les calomnies atroces lancées contre lui ; arrête qu'elle met sous sa sauve-garde le commandant Santerre & les patriotes qui se trouvent accusés dans le moment par ces affiliés aux contre-révolutionnaires de la Vendée, leur déclarant qu'il faut qu'ils rentrent dans leur patrie, leur déclarant qu'il faut qu'ils sortent de la poussière d'où ils n'auroient jamais dû sortir pour le bonheur de la république française. Voilà l'article de foi des patriotes de la section des Arcis... Tremblez, aristocrates ! »

Le conseil général, après avoir entendu la lecture de l'arrêté de la section des Arcis, « applaudissant au civisme invariable de cette section, qui ne cesse de faire les plus grands efforts pour déjouer les manœuvres des ennemis de la révolution »

A arrêté l'impression, l'affiche de cette adresse, & l'enregistrement dans le plus court délai aux 48 sections.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Suite de la séance du lundi 6 mai.

Le vice-président de la section de Bonconseil, l'un des commissaires qui vinrent hier présenter l'arrêté de cette

tion, écrit qu'il a été mis en arrestation, il réclame contre cet acte qu'il croit arbitraire. — Vergniaux demande que le maire de Paris rende compte de ce fait, séance tenante. — Robespierre observe que le recrutement occasionne une grande fermentation dans Paris; que des gens suspects, prenant le masque du civisme, redoublent d'efforts pour opérer une contre-révolution, & que, dans de telles circonstances, il importe de ne pas atténuer l'autorité municipale, en faisant mettre en liberté des hommes arrêtés pour cause de sûreté publique. — Lidon veut que le maire soit mandé & comparoisse en même tems que les citoyens détenus. — Couthon combat cette proposition. — Guadet représente que la convention ne doit prononcer qu'après avoir entendu les pétitionnaires, & que c'est à elle à prononcer, puisqu'il s'agit de la violation du droit de pétition, d'un délit national. — Thuriot dit que le plan de Dumouriez commence à s'exécuter; qu'une insurrection est provoquée par une portion de citoyens dont l'existence est différente de celle de la masse générale; que déjà des rassemblemens se forment aux Champs-Élysées, & que l'on a vu des cocardes blanches. — Après quelques autres débats, la convention décrète que la municipalité de Paris sera entendue, & qu'avant de prononcer, l'on entendra les citoyens détenus.

Une députation de la section de Molière & Lafontaine vient annoncer que cette section, considérant comme arbitraires l'arrêté du département de l'Hérault & celui du département de Paris qui le confirme, n'a vu de meilleur moyen que de se rallier à la convention nationale, & de lui demander un décret qui détermine les contingens à fournir pour l'expédition de la Vendée par les départemens, sur-tout par ceux qui avoisinent le théâtre de la rébellion; que cependant la section a arrêté de procéder incontinent au recrutement, d'après le mode décrété le 24 février, & qu'en conséquence des registres sont ouverts pour recevoir les enrôlemens volontaires & les souscriptions des riches.

Une autre députation de la section des Gardes-Françaises vient demander un local assez spacieux pour les assemblées de cette section; l'église de l'Oratoire, où elle tenoit précédemment ses séances, est devenue un dépôt de l'administration de la guerre. — Les pétitions de ces deux sections sont renvoyées à divers comités.

Les gendarmes composant la garde d'honneur de la convention sont admis à la barre; ils demandent à marcher contre les rebelles du département de la Vendée. — On applaudit vivement.

Cambon dit que la république est à la veille d'être attaquée sur plusieurs points, & que, dans le moment où il devient nécessaire d'improviser des armées, les malveillans s'agitent dans l'intérieur pour empêcher le recrutement dans les villes où il peut se faire avec le moins d'inconvéniens. Cambon fait ensuite lecture d'un projet d'instructions pour les commissaires envoyés près les armées & dans les départemens. — Génissieux trouve que, dans ces instructions, l'on donne aux commissaires des pouvoirs trop étendus; il s'élève sur-tout contre la disposition par laquelle on autorise les commissaires à former des comités centraux, composés d'administrateurs & de membres de sociétés populaires; il dit qu'une telle mesure paralyseroit les corps administratifs, enleveroit au peuple l'un de ses droits les plus précieux, & ameneroit l'anarchie en détruisant toute responsabilité. — Barrère réfute, par des raisonnemens tirés de notre situation, la plupart des objections de Génissieux. — La convention ajourne au lendemain la discussion sur le projet d'instructions.

Barrère fait lecture de plusieurs lettres des départemens où éclate la rébellion. On écrit de Nantes, en date du 2

mai, qu'un corps de 600 hommes de l'armée commandée par le général Beyssier, ont été repoussés à Léger par les rebelles, avec perte de 100 hommes & de deux canons.

Les corps administratifs de Nantes écrivent, du premier mai, que la joie inspirée par l'évacuation des îles de Bouin & de Noirmoutiers a été de courte durée: l'adjudant-général Boisguyon a été battu à Léges. Il n'y a pas un moment à perdre pour envoyer de prompts secours; la saison s'avance, les bleds grandissent, les feuilles croissent; & lorsque les brigands auront le moyen de se cacher, il sera bien difficile de les débusquer & de les empêcher d'assassiner les patriotes: il y a quelque tems qu'un corps de 4 à 5 mille hommes auroit suffi pour les disperser; mais on leur a laissé le tems de s'organiser & de s'aguerrir; ils occupent plus de vingt-cinq lieues de terrain en tout sens; & toute la population de ce territoire prend une part active à la rébellion; les habitans sont obligés de marcher sous peine de mort; les émigrés & les prêtres sont parvenus à faire croire à ces malheureux qu'ils sont invulnérables. Ceux qui, faits prisonniers, sont condamnés à mort, marchent au supplice avec hilarité, & dans l'attente d'une récompense inappréciable. Ces gens ne sont pas à mépriser, il y en a environ 200 mille en armes; ils marchent en gros corps; on en a vu un de 40 mille hommes se mouvoir avec ordre & promptitude. Il est nécessaire de prendre de grandes mesures; il faudroit que deux armées se dirigeassent contre les rebelles, l'une de Nantes, l'autre de Saumur, & que les généraux n'attaquassent jamais qu'avec des forces supérieures.

Barrère fait aussi lecture d'une lettre, datée de Machecoul le 30 avril, & adressée au général Canelos par l'adjudant-général Boisguyon: 550 fantassins & 40 cavaliers s'étant avancés vers Léger, sous les ordres de cet adjudant, avec deux pièces de canon & deux caissons, ont obtenu d'abord des avantages sur les rebelles qui étoient environ 4 mille; mais une colonne de ces brigands s'est dirigée vers la gauche des patriotes pour leur couper retraite; & dès-lors la retraite, devenue nécessaire, s'est effectuée en désordre, attendu la difficulté des chemins; trois chevaux d'artillerie ont été tués, il n'a pas été possible de sauver les canons; un grand nombre des nôtres sont tombés entre les mains des rebelles, & beaucoup d'autres sont revenus sans fusils & sans havresacs, ils s'en étoient débarrassés pour précipiter leur retraite. Boisguyon demande un renfort de 6 à 700 hommes, & 2 à 300 fusils.

Une autre lettre, datée de Poitiers le 3 mai, annonce que cette ville est menacée, & que les rebelles sont entrés dans Bressuire, que nos troupes ont évacuée.

Après la lecture de ces lettres, Barrère représente qu'il importe d'empêcher la guerre civile de se propager; il donne l'aperçu des forces qui se dirigent ou qui vont se diriger contre les rebelles. Dix mille 200 hommes de troupes réglées, 6 mille recrues du département de la Charente, mille volontaires d'Orléans, deux bataillons de Rouen, 12 mille hommes de Paris, & le produit d'une distraction de 10 hommes par compagnie dans l'une des armées qui sont aux frontières, telles sont les forces qu'on destine à cette expédition. Mais il est des hommes dans Paris, qui agitent les sections, qui ne veulent ni partir ni laisser partir, & qui font perdre le tems en discussions; il est des contre-révolutionnaires qui invoquent sans cesse la loi pour détruire la liberté. Les uns veulent faire partir les gens de pratique, d'autres les célibataires, d'autres les aristocrates; delà un refroidissement général. Barrère observe que la garde des ports, les gendarmes des tribunaux & les 180 gendarmes à cheval sont nécessaires au service de Paris: il pense que la commune de Paris, dans

Ton arrêté sur le recrutement, a dépassé ses pouvoirs; il déclare que celui du département de l'Hérault est le meilleur modèle qu'on puisse prendre, & que l'on auroit tort de s'étonner de ne pas trouver dans une ville où domina si long-temps le despotisme, & où regne encore l'égoïsme, la perfection des vertus républicaines.

Après avoir entendu Barrère, la convention décrète qu'elle passe à l'ordre du jour sur les demandes d'une loi relative au nouveau recrutement; elle s'en remet au zèle des départemens, des communes, des sociétés populaires & des citoyens; elle met à la réquisition du ministre de la guerre les gendarmes composant la garde d'honneur; elle décrète aussi que les citoyens qui partiront pour l'expédition de la Vendée, pourront rentrer dans leurs foyers aussitôt que les départemens agités auront été rendus aux loix & à la paix.

Un membre annonce que, dans le département du Lot, tous les citoyens ont voulu s'enrôler; on a été obligé de fermer les portes des villes pour préserver de cet enthousiasme la population & l'industrie.

Legendre demande le rapport du décret qui ajourne à la prochaine séance les instructions pour les commissaires de la convention. Un grand tumulte force le président de se couvrir. L'ajournement est maintenu.

Sur le rapport de la commission des douze, la convention leve le décret d'accusation lancé contre Lami, ex-député, & contre le citoyen Malivaux, inculpés faussement de vénalité.

Le département de l'Eure dépêche un courrier extraordinaire pour solliciter le sursis d'un jugement à mort prononcé contre un individu qui a crié *vive le roi*. La convention passe à l'ordre du jour.

Le port de Toulon a été le théâtre de quelques agitations; 23 des séditieux ont été arrêtés: on inculpe à cette occasion les états-majors de la marine. — La convention charge le ministre de lui présenter la liste des officiers de marine.

*Séance du mardi 7 mai.*

Les commissaires de la convention vers les côtes de l'Ouest, écrivent qu'ils ont suspendu le colonel & fait mettre en arrestation huit officiers de la légion germanique, & que cette mesure a été applaudie par les légionnaires.

La convention décrète que les gendarmes de la garde d'honneur, qui partent pour la Vendée, conserveront leur traitement & recevront le mois courant; leur commandant est autorisé à remplacer les places vacantes dans ce corps, de citoyens choisis parmi les citoyens qui étoient dans le régiment des ci-devant gardes-françois à l'époque du 14 juillet 1789.

Un député de la commune de Toulouse annonce qu'au lieu d'une armée de 100 mille hommes qui devoit préserver les départemens méridionaux de l'invasion des Espagnols, il n'existe que 30 mille hommes effectifs pour garder un territoire de 120 lieues d'étendue; & que ces 30 mille se réduisent encore à 24 mille, attendu qu'il en est environ 6 mille hors d'état de porter les armes. — Renvoyé au comité de salut public.

Cambon déclare que le 10 de ce mois le comité de salut public rendra un compte détaillé de toutes les opérations, & fera connoître parfaitement l'état de la république; & qu'en attendant il doit repousser les calomnies répandues

contre ce comité, pour l'emploi du numéraire, calomnies, dit Cambon, que nous avons lues chez le patriote exalté Brissot. Le rapporteur assure que le comité n'a pas touché encore aux cent mille livres mises à sa disposition; qu'aucune délibération du conseil exécutif n'a encore indiqué l'emploi d'aucune somme sur les 6 millions pour dépenses secrètes; & qu'il n'a été pareillement rien employé des fonds décrétés pour indemniser nos alliés des dépenses qu'ils auront faites pour secourir le département des forces de la république. Cambon observe que l'on n'a calomnié la destination de ces derniers fonds, que pour forcer le comité à s'expliquer, mais que jamais le comité n'atténuera le secret de cette opération. Après avoir qualifié Brissot d'infâme libelliste, d'homme lié avec Pitt, Cambon fait sentir combien le comité a eu d'obstacles à surmonter pour faire aller la chose publique: « Quand nous sommes entrés en fonctions, dit-il, le pouvoir exécutif ne marchoit pas, & il y en a encore que nous ne pouvons faire marcher. Le ministère de la marine a repris une grande activité; celui de la guerre est un dédale où il est impossible de se reconnoître; je défie tout homme vivant de s'en tirer. Le ministre des affaires étrangères communique assez souvent avec le comité; cependant il n'a pas l'activité que nous désirerions, & l'on voit en général que les ministres cherchent le plus qu'ils peuvent à se débarrasser du travail. On a déjà proposé la réunion du ministère des contributions avec la trésorerie nationale; cette réunion est nécessaire, &c.

Cambon fait part ensuite des nouvelles reçues par le comité, & d'abord il donne lecture d'une lettre de Tallien, commissaire de la convention; cette lettre, datée de Tours le 6 mai, porte en substance ce qui suit: « Les dangers de viennent pressans; Argentan-le-Peuple est au pouvoir des rebelles; vous avez appris l'évacuation de Bressuire: Thouars est attaqué, les brigands en occupent l'un des faubourgs. Ces malheurs sont dus à la criminelle infouciance du conseil exécutif. Le zèle des gardes nationales ne se soutient pas; le plupart sont peres de famille, & pensent que la république doit employer de préférence les troupes qu'elle paie. Vous nous avez annoncé l'arrivée de Biron, & Biron n'arrive pas: nous manquons de fusils. Si l'on donne aux rebelles le temps de se poster dans la forêt du Chilleau, il sera difficile de les en déloger. — Une autre lettre écrite par un général, annonce que les rebelles se dirigent sur trois colonnes de 10, 12 mille hommes chacune; 4 mille hommes de troupes de la république sont obligés de fournir une ligne de 14 lieues depuis Saumur jusqu'à la Châtaigneraie; encore la plupart sont-ils plus occupés de s'en retourner que de se battre. — Après avoir lu ces lettres, Cambon entretient l'assemblée de mesures propres à sauver la patrie; il demande que les départemens en viennent aux réquisitions directes, que les patriotes volent au secours de leurs freres, & que les administratifs de Paris soient mandés pour rendre compte de l'état du recrutement.

La discussion s'engage sur les instructions destinées aux commissaires de la convention, & dans lesquelles on les autorise à former des comités centraux composés d'administrateurs & de membres de sociétés populaires à leur choix. Les objections les plus fortes attaquent ce projet, qui est adopté avec l'amendement que ces comités n'auront qu'une influence consultative.

On charge le comité de salut public de présenter demain un mode de recrutement.

Séance levée à six heures.